

Réseau de soutien européen pour une mobilité équitable

Contact : netzwerk@faire-mobilitaet.de

Améliorons la situation des travailleurs migrants et mobiles dans l'UE !

Revendications syndicales

Au sein de l'UE, la liberté de mouvement des travailleurs a entraîné une hausse de l'activité professionnelle transfrontalière. Mais la situation est souvent précaire, surtout pour les travailleurs dits « mobiles », qui ne travaillent qu'occasionnellement ou temporairement dans un autre État (les travailleurs détachés ou saisonniers, par exemple), et pour les travailleurs migrants originaires de pays extérieurs à l'UE. Ils sont exposés à un risque d'exploitation extrême ou à de très mauvaises conditions de travail. Ne connaissant ni la langue ni les règles nationales du droit du travail, ils ne sont guère en mesure de faire valoir leurs droits, et encore moins de les faire appliquer. Plusieurs secteurs du marché du travail présentent donc un écart important entre l'ambition affichée d'une Europe sociale et la réalité. Les différentes tentatives de l'UE visant à concrétiser, conformément à l'acquis, la revendication d'une mobilité du marché du travail fondée sur les droits dans une Europe sociale par l'intermédiaire de diverses directives n'ont pas abouti ou n'ont pas obtenu le succès escompté.

Les syndicats jouent un rôle central dans l'architecture de l'UE. Ce sont des partenaires sociaux, des parties prenantes aux politiques sociales, qui forment un mouvement s'appuyant sur son expérience de la réalité du monde du travail pour exiger régulièrement des améliorations des conditions de travail et le renforcement des droits des travailleurs. Ils informent, conseillent et soutiennent les travailleurs avec exhaustivité et luttent pour faire respecter les droits des travailleurs en cas de violations ou d'infractions à la législation.

Bien qu'une grande partie de ces activités vise tous les travailleurs en Europe, certains avantages, tels que l'assistance juridique, sont réservés aux membres. C'est pourquoi les syndicats se sont vu confier un nombre croissant de missions ces dernières années, telles que la prise en charge des travailleurs précaires ou des ressortissants de pays non membres de l'UE qui ne sont pas syndiqués et peuvent difficilement rejoindre un syndicat.

Face aux nouveaux défis découlant des relations de travail très précaires des travailleurs migrants et mobiles, les syndicats ont réagi en lançant différentes initiatives visant à mieux protéger ces travailleurs de toute forme d'exploitation. Ces initiatives sont souvent mises en œuvre en collaboration avec des associations sociales et des ONG, ou dans le cadre d'une coopération transnationale. L'expérience montre qu'il n'existe pas de « solution universelle ». En revanche, afin de faire respecter les droits des travailleurs, il est déterminant d'aller au-delà d'une simple transmission d'informations dans les langues d'origine et d'offrir des conseils et un soutien facilement accessibles, en s'appuyant sur les syndicats en leur qualité d'experts du monde du travail. Ce soutien est d'autant plus efficace s'il ne s'arrête pas aux frontières de l'État membre concerné.

L'Autorité européenne du travail (AET) n'est pas en mesure de s'acquitter de ces tâches. Créée il y a deux ans, elle a montré sa capacité à améliorer les échanges d'informations au sujet des travailleurs migrants et mobiles entre les membres de l'UE. Toutefois, il n'est pas certain que les contrôles transnationaux puissent être étendus et qu'ils soient à même d'endiguer de manière substantielle les abus dont sont victimes les travailleurs immigrés et mobiles. Pour autant, l'AET ne constitue pas une alternative aux réseaux de conseil et d'assistance aux travailleurs migrants dans les pays de l'UE.

Il est nécessaire d'assurer en permanence ce soutien afin d'améliorer la situation des travailleurs migrants et mobiles. Les personnes concernées changent, mais pas ce secteur si structuré du marché européen de l'emploi. Si les règles restent en l'état, la recherche de travailleurs bon marché continuera d'inciter les employeurs d'envergure transnationale à recourir à des pratiques de recrutement enfreignant régulièrement les droits des travailleurs migrants et mobiles, en particulier par le biais de structures de sous-traitance.

Revendications syndicales

1. Les syndicats doivent relever ces défis, mais ils ne pourront le faire sans ressources supplémentaires. Il est particulièrement difficile de convaincre le groupe des travailleurs migrants et mobiles de se syndiquer en raison de leur taux élevé de rotation. En outre, l'application transfrontalière des revendications et des droits est une tâche ardue et qui requiert un personnel important. Si l'on souhaite que le travail mobile et migrant fondé sur les droits devienne une réalité, il convient de mettre en place des stratégies à long terme et des financements structurels, auxquels l'UE doit contribuer. **Par conséquent, la Commission européenne devrait mettre à disposition des fonds structurels permettant la création continue de structures de consultation et de conseil, telles que des centres de conseil, dans les pays de l'UE.**

2. **Les structures de consultation et de conseil doivent être développées et travailler en relation et en concertation avec les syndicats.** Leurs activités ne doivent pas se substituer à l'action des syndicats, mais la compléter dans certains domaines tout en étant également accessibles aux travailleurs migrants et mobiles non syndiqués. Les syndicats disposant des connaissances sectorielles nécessaires, il est indispensable que les structures de consultation et de conseil coopèrent étroitement avec les syndicats. **Cette coopération va bien au-delà des prestations que les syndicats fournissent traditionnellement à leurs membres et vise à soutenir l'ensemble des travailleurs dans le cadre de la liberté de mouvement des travailleurs et de l'activité professionnelle mobile et transfrontalière.**

3. Ces **structures de consultation et de conseil** doivent avoir pour objectif de fournir aux travailleurs migrants et mobiles des informations sur le droit du travail et les droits sociaux afin qu'ils en sachent plus sur les normes applicables et puissent prendre connaissance du cadre légal. Dans ce contexte, les structures de consultation et de conseil doivent œuvrer à une coopération étroite avec l'AET. En parallèle, **ces structures doivent fournir des conseils et un soutien au cas par cas afin d'aider les groupes de travailleurs particulièrement précaires, qui évoluent souvent dans des secteurs bien définis, à obtenir une amélioration de leur rémunération et de leurs conditions de travail.**

4. Afin de promouvoir le développement et la **mise en relation de telles structures de consultation et de conseil** à l'échelle européenne, la **Commission européenne** doit, dans un premier temps, et si les parties prenantes le jugent utile, **allouer des fonds suffisants pour mettre en place à l'échelle nationale un réseau proche des syndicats et visant au développement de ces structures dans les différents pays de l'UE.** Dans un second temps, et après une analyse réalisée en concertation étroite avec les syndicats sur les besoins régionaux et sectoriels, il convient de compléter ce réseau par la constitution de structures individuelles de consultation et de conseil. La coordination nationale (si tant est que cela soit judicieux et souhaité) et les nouvelles structures de consultation et de conseil doivent **bénéficier d'un financement permanent** afin de permettre un accompagnement continu et une coopération transnationale.

5. Les fonds disponibles doivent également servir à encourager la formation d'un **réseau transnational de structures de conseil.** La forme des structures d'information et de conseil, leur orientation

sectorielle et leur proximité avec certains groupes de travailleurs peuvent varier suivant les traditions et le contexte de chaque pays de l'UE.

Ceci est une initiative du réseau de soutien européen pour une mobilité équitable

Contact : netwerk@faire-mobilitaet.de (pour le réseau : Annelie Buntenbach)

L'idée d'un financement structurel européen en faveur de structures de consultation et de conseil liées aux syndicats et s'adressant aux travailleurs migrants et mobiles est soutenue par la CES, l'EFFAT, UNI Europa, ETF et la FETBB (à confirmer).